



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effectifs réels de police des CSP des Ardennes

Question écrite n° 233

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur les effectifs des forces de police dans le département des Ardennes. Il souhaite connaître les effectifs réels de fonctionnaires de police, d'officiers de police judiciaire et de personnels administratifs des circonscriptions de sécurité publique (CSP) de Charleville-Mézières et de Sedan, ainsi que le nombre de postes vacants.

Texte de la réponse

Fin juillet 2017, la police nationale comptait dans le département des Ardennes 208 agents. S'y ajoutent les effectifs de la compagnie républicaine de sécurité (CRS) implantée dans le département, qui n'a toutefois pas de compétence départementale spécifique. Cet effectif devrait croître dans les mois à venir, puisque les perspectives font à ce stade apparaître un effectif de 219 agents fin janvier 2018. Les effectifs de la sécurité publique en particulier, c'est-à-dire les policiers chargés, sur le terrain, de la sécurité quotidienne, vont notamment augmenter, passant de 200 agents fin juillet 2017 à 208 fin janvier 2018 (données hors service départemental du renseignement territorial). S'agissant de la circonscription de sécurité publique de Charleville-Mézières, elle disposait fin juillet 2017 de 147 agents, dont 8 officiers de police et 24 personnels administratifs, techniques et scientifiques. Cet effectif devrait s'élever à 152 agents fin janvier 2018. La circonscription de sécurité publique de Sedan disposait, fin juillet 2017, de 53 agents dont 2 officiers de police et 6 personnels administratifs, techniques et scientifiques. Cet effectif devrait être de 54 agents fin janvier 2018. L'une et l'autre disposeront à cette date d'un nombre de gradés et de gardiens de la paix supérieur à leur effectif-cible. Concernant les postes vacants dans les services de la sécurité publique, il n'y en a, à ce jour, aucun dans le corps de conception et de direction. Le corps de commandement compte lui 2 postes vacants (1 au sein du service départemental du renseignement territorial et 1 au sein de la circonscription de sécurité publique de Charleville-Mézières). S'agissant du corps d'encadrement et d'application, la circonscription de sécurité publique de Charleville-Mézières connaîtra 3 départs entre le 31 juillet 2017 et le 31 janvier 2018, compensés durant cette même période par 9 arrivées. Durant cette même période, aucun départ n'est prévu dans la circonscription de police de Sedan, qui bénéficiera en revanche d'une arrivée. La question des moyens dont disposent les forces de l'ordre, dans les Ardennes comme sur tout le territoire national, fait l'objet de la plus grande attention du ministère de l'intérieur. En effet, dans ce département comme ailleurs, la lutte contre l'insécurité constitue une priorité de l'action du Gouvernement, qui se traduira, en particulier, par un renforcement des moyens de la police nationale. Conformément aux engagements du Président de la République, 10 000 postes de policiers et de gendarmes seront ainsi créés durant le quinquennat, dont 7 500 postes de policiers. Les moyens matériels des forces de l'ordre seront modernisés. Les modes d'action aussi doivent évoluer. La mise en place d'une police de la sécurité quotidienne permettra, avec les élus de terrain, la population et l'ensemble des acteurs de la sécurité, d'apporter de nouvelles réponses aux très fortes attentes de la population et de ses élus en la matière. D'importantes décisions seront par ailleurs prises en 2018, en lien avec le ministère de la justice, pour réduire les contraintes procédurales et administratives qui pèsent trop souvent excessivement sur les forces de l'ordre et leur permettre ainsi de gagner en efficacité et en potentiel opérationnel pour se concentrer davantage sur leur

cœur de métier (présence sur la voie publique, contact avec la population, investigation, interpellation, etc.). Dans les Ardennes comme partout sur le territoire national, tout sera fait pour doter les forces de l'ordre des moyens et de modes d'action qui leur permettront d'être plus proches du terrain et d'agir plus efficacement, notamment contre l'insécurité du quotidien.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cordier](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 233

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2017](#), page 3925

Réponse publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4570